

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 26 novembre 2013

Présents :

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Alain GUILLET-LOMA, René SALEMBIER, Catherine MOUCAUD, Annie CORGIER, Franck RONZON, Olivier LACROIX.

Absentes excusées :

Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Odile DOUCET pouvoir donné à G. FERRAND

Secrétaire de séance : Geneviève FERRAND

Ordre du jour modifié une délibération supplémentaire

Le Conseil Municipal de ce mardi 26 novembre 2013 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2013.
 - 2/ Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
 - 3/ Délibération pour création d'une antenne du centre municipal de santé d'Amplepuis a Saint Just d'Avray.
 - 4/ Délibération autorisant le Tennis Club à déposer un permis de construire sur le terrain communale situé lieu-dit La Fouillouse et à réaliser le projet d'installation d'un mobil-homme pour salle de réunion/bureau.
 - 5/ Délibération « Proposition de modification des statuts du Syndicat Rhône Loire Nord ».
 - 6/Tarifs location salle des fêtes
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 17 septembre 2013

Lecture du compte rendu du mardi 17 septembre 2013.

2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable – Année 2012.

M le maire présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Cette présentation est approuvée à l'unanimité 13 voix

3/ Délibération pour création d'une antenne du centre municipal de santé d'Amplepuis à Saint Just d'Avray.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cabinet médical, propriété communale, est vacant depuis le départ du Docteur MICHALI en 2010.

Depuis lors, de nombreuses demandes parviennent en Mairie pour qu'il soit remédié à cette carence en matière de soins médicaux de proximité.

En effet, SAINT JUST D'AVRAY est une commune rurale et relativement isolée, le cabinet médical le plus proche se situant à dix kilomètres, sur la commune de CHAMBOST ALLIERES.

La population (758 habitants), et tout particulièrement les personnes âgées et/ou dépourvues de moyens de locomotion, se tourne régulièrement vers les élus municipaux pour qu'une solution soit apportée à cette problématique de désertification médicale.

A ce jour, les démarches engagées par la commune pour trouver un médecin généraliste sont restées vaines, les annonces médicales ayant été infructueuses.

Monsieur le Maire rappelle alors la création récente du Centre Municipal de Santé d'AMPLEPUS et propose de solliciter l'ouverture d'une antenne dans les locaux du cabinet médical vacant.

La commune de Ronno rejoint ce centre ce qui permettra de baisser le coût par habitant, car nous seront plus nombreux.

Adopté par 12 voix – 1 abstention

4/ Délibération autorisant le Tennis club à déposer un permis de construire et à réaliser le projet d'installation d'un mobil-home pour salle de réunion/bureau sur le terrain communale situé lieu-dit la fouillouse

Le conseil municipal autorise le tennis club à déposer un permis de construire pour le terrain communale de la fouillouse (plateau sportif) pour y installer un mobil-home leur servant de bureau et de salle de réunion .Une seule recommandation que la toiture de ce mobil-home soit rouge .

Adopté par 13 voix pour

5/ Délibération « Proposition de modification des statuts du Syndicat Rhône Loire Nord

Le syndicat Rhône – Loire nord à des difficultés à atteindre le Corum lors de ses assemblées générales, en effet chaque partie avait deux titulaires, ce qui exigeait une représentation importante pour ces assemblées. Il est décidé de mettre à ces postes un titulaire et un suppléant celui-ci pouvant voter à la place du titulaire.

Adopte par 13 voix pour

6/ Tarifs salle des fêtes

Les tarifs de la salle des qui étaient les mêmes depuis 2009 seront revalorisés :

Salle des fêtes

Catégorie d'usagers	Une salle		Deux salles	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Associations locales				
a/ activités lucratives	50 €	80 €	85 €	150 €
b/ soirées dansantes sans repas	////	////	260 €	370 €
Associations n'ayant pas leur siège dans la commune	125 €	180 €	250 €	370 €
Particuliers résidant dans la commune	125 €	180 €	250 €	370 €
Particuliers ne résidant pas dans la commune	250 €	345 €	340 €	525 €

Salle valencienne

Tous usagers résidant sur la commune	70 €
---	------

Adopté à l'unanimité 13 voix pour

Questions diverses

- Il semblerait intéressant de faire l'acquisition d'une machine pour nettoyer le sol de la salle des fêtes, les employés communaux seraient seules habilité à la faire fonctionner, le coût de ce nettoyage étant reporté sur les utilisateurs des locaux.

- Daniel Gonnaud a son arrêt maladie prolonger jusqu'au 23 janvier – Pierre- Jérôme Bataille continue le remplacement.

- Le gîte sera transféré dans la location du presbytère après le départ des locataires actuels pour permettre l'installation du médecin dans le cabinet médical.

- Le S .Y. D.E.R. donne un code pour avoir accéder au plan concernant l'éclairage de Saint Just d'Avray dont il a l'entretien, mais les interventions seront toujours programmées au même rythme : une intervention par mois, les autres sont facturées en plus.

- Pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, nous devons faire connaître à l'académie notre décision concernant les horaires qui seront appliqués dans notre commune avant le 6 décembre, passé cette date ils nous seront imposés. Ce sera donc :

8h30 – 11h 30 13h 30 – 15h45 lundi – mardi – jeudi -vendredi 8h30 – 11h30 mercredi

Il nous faudra chauffer et éclairer l'école une demi-journée de plus.

- Les éléments du columbarium sont arrivés, il sera mis en place très rapidement.

- Le terrain de foot a été reprofilé par l'entreprise Tarvel. Des cages pour les arbitres de touches ont été installées.

- Le département a retiré le compromis de vente de Longeval avec Vicat. Leurs recherches de granulats ne leur ont pas donné satisfaction.

- Dans le cadre de village d'accueil. Edith Tavernier est venue à Saint Just d'Avray voir les bâtiments susceptibles d'intéresser des investisseurs. L'ancienne école du fond du bourg et le domaine de Longeval ont retenu son attention.

- La commission voirie pourra travailler sur le classement des chemins encore non identifiés. Les plans étant arrivés.

- La directrice de l'école de Clairjoie signale une importante arrivée d'eau devant l'entrée de l'école, il semble qu'une ancienne canalisation ait été rompue, le réseau d'eau ne passe pas à cette endroit. Des solutions seront prévues avec l'aide de la communauté de communes.

- Un courrier a été envoyé à Mme Foray lui signalant que son mur écroulé n'est pas sur le domaine public.

L'ordre de jour étant épuisé la séance est levée

Secrétaire de séance

Geneviève FERRAND

Le Maire

Sylvain KASPRZYK